

## Compte-rendu 1/3 de la Négociation Intéressement du 14/04/22

Délégation Cfdt : Joëlle BERNARD-LORENZETTI, Ahmad EL KHALEDI, Roland MARTINET  
Et pour la préparatoire : Nadia HARRAT, Corinne HIERONIMUS, Rémy PIOTROWSKI  
Présents pour la Direction : Pascale d'ARTOIS, Florence MENU  
Et les autres OSR : CFE-CGC, CGT, FO

### Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

=====

#### De quoi s'agit-il ?

Négociation sur **L'Intéressement**

#### Situation de la négociation :

Séance n° 1 en date du **14 AVRIL 2022**

#### Objet de la séance :

Reprise de la négociation annuelle

Recueil des attentes des OSR

Le présent accord a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre d'un dispositif d'intéressement au sein de l'UES AFPA.

Rappel : Pour un versement en mai 2023 sur les résultats 2022, la signature d'un accord intéressement doit intervenir au plus tard le 30 juin 2022 (délai légal). Un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) est nécessaire en complément

#### Apports Direction :

- **Aucun**

#### Revendications, commentaires Cfdt :

#### La CFDT a réaffirmé les principes généraux qu'elle a toujours soutenus :

- **Une prime d'intéressement significative comparable aux primes d'intéressement distribuées dans les entreprises de plus de 1000 salariés : environ 2000€**
- **Une prime identique pour tous les salariés quelle que soit leur classe d'emplois**
- **L'atteinte d'un EBE positif ne peut pas être un critère bloquant pour l'obtention d'une prime.**

### Synthèse rapide de la séance :

- Deux OSR semblent réticentes au principe d'un intéressement pour les salarié(e)s.
  - Les comptes de l'Afpa n'étant pas à l'équilibre, la DG n'a pas la main sur l'enveloppe d'intéressement qui, une fois de plus, dépend de Bercy. Cependant, le montant pourrait aller jusqu'à 450€ par salarié au maximum.
  - Les critères d'obtention de la prime d'intéressement restent :
    - La performance économique,
    - L'utilité sociale,
    - La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)
- Le poids accordé à chaque critère ainsi que les indicateurs d'atteinte des critères devront être définis lors d'une prochaine séance.
- La DG a annoncé qu'elle fournira un projet d'accord pour la prochaine séance

## Le compte rendu (en + d'une minute)

=====

### Introduction :

La DG annonce qu'elle :

- Souhaite valoriser la performance collective
- Rappelle que l'Afpa est déficitaire et va demander à Bercy une enveloppe exprimée en % de la masse salariale (entre 0.7 et 0.9%). Elle évoque un intéressement individuel de 137€ !!!
- Est à la recherche de points d'accord avec les OSR pour définir les critères et les indicateurs

Tour de table des OSR :

- FO et CGT sont réticents au principe d'un intéressement : ils souhaitent que l'enveloppe correspondante soit consacrée à une Augmentation Générale et de la PRU.
- Les 4 OSR dénoncent le manque de motivation de la Direction pour l'intéressement lors des séances précédentes
- **La CFDT rappelle que tous les salariés se sont investis en 2021 et que l'EBE reste malgré tout négatif, même s'il est meilleur que l'objectif visé (- 13 M€).**
- **La CFDT dénonce la faiblesse de l'intéressement proposé par la DG (150€/salarié) et souligne l'effet de démotivation que cela pourrait provoquer chez les salariés.**
- **La CFDT revendique un intéressement comparable à ce qui se pratique dans les entreprises de taille comparable à l'Afpa : bien au-delà de 1000€.**

Au cours de la négociation, la DG infléchit sa première proposition pour passer le montant maxi évoqué de 137€ à **450€/salarié**, mais sans certitude à ce jour, l'enveloppe n'étant pas définie.

Concernant le critère économique (qui est une source de divergence entre la DG et les OSR), la DG évoque désormais **une amélioration de l'EBE** et non plus un EBE à l'équilibre.

La deuxième partie de la séance a porté sur les attendus des OSR concernant les critères et les indicateurs :

**La CFDT a annoncé qu'il est important de rester dans les critères du COP (Contrat d'Objectif et Performance). Les 3 critères (performance économique, utilité sociale et responsabilité environnementale) lui conviennent mais avec la pondération suivante :**

- **Utilité sociale : 60%** car c'est la vocation principale de l'Afpa  
Les indicateurs actuels : taux d'accès à l'emploi, déploiement du digital sont acceptables mais peuvent être renégociés pour intégrer la thématique « Accompagnement » vers laquelle l'Afpa s'oriente de plus en plus.
- **Performance économique : diminuée à 20%** : La Cfdt acte le choix d'un critère économique mais qui ne soit pas l'EBE à l'équilibre car les salariés n'ont pas d'influence directe sur la variation des charges qui sont à 70 % des charges fixes
- **Le RSE : 20%** car c'est un critère qui peut aussi influencer la performance économique par exemple en limitant nos consommations d'énergie.  
La CFDT propose comme indicateurs la diminution de la consommation d'énergie (exprimée en quantité et non en euros vu le contexte inflationniste), la diminution du nombre de photocopie et l'augmentation du covoiturage.

En fin de séance, la DG nous a informé qu'elle souhaite mener une réflexion autour du critère de RSE en incluant **l'acculturation des stagiaires pendant leur passage à l'Afpa aux enjeux environnementaux** ; cela pourrait déboucher sur un nouvel indicateur RSE ...

Elle a également annoncé qu'elle nous fournira un projet d'accord pour la prochaine séance qui aura lieu très prochainement ; sa volonté étant d'aboutir à la signature d'un accord avant fin juin 2022, ce qui permettrait potentiellement le versement d'une prime d'intéressement au printemps 2023.

Joëlle, Ahmad, Roland

**La prochaine séance aura lieu le 26 Avril 2022**